



Convention relative à un régime de transit commun

Demande d'autorisation d'utiliser une garantie globale avec éventuelle réduction ou dispense¹

Remarques générales:

- Les annexes éventuelles à la demande doivent être munies des indications nécessaires pour déterminer à quel chiffre ou à quel critère elles se réfèrent.
- Les renvois entre parenthèses concernent des articles de l'appendice I de la convention relative à un régime de transit commun (RS [0.631.242.04](#)).
- Le siège légal du requérant doit se trouver en Suisse ou dans la Principauté de Liechtenstein.

1.	<p>Indications du requérant: (raison sociale, adresse complète, numéro IDE²)</p> <p>Garantie globale NCTS actuelle (si vous en possédez une):</p> <p>Compte en douane PCD³ actuel (si vous en possédez un):</p> <p>Référence du requérant (facultatif):</p>	<p>La demande doit être signée et transmise par courriel avec les annexes nécessaires à l'adresse suivante:</p> <p>finanzen-sicherheiten@bazg.admin.ch</p> <p>Le courriel doit porter en objet la mention «Demande de garantie globale pour le régime de transit commun - entreprise ...».</p> <p>Au besoin, la demande peut également être envoyée avec les annexes par poste à l'adresse suivante:</p> <p>Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières Finances Taubenstrasse 16 3003 Berne</p>
	<p>Statut du requérant:</p> <p>Veuillez cocher le statut dont vous êtes actuellement titulaire:</p> <p><input type="checkbox"/> Expéditeur agréé et/ou destinataire agréé</p> <p><input type="checkbox"/> Opérateur économique agréé</p> <p><input type="checkbox"/> Aucun</p>	

¹ RS [0.631.242.04](#) (art. 55, al. 1, let. a) en relation avec [l'art. 57, al. 1, de l'appendice I](#)

² <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/registres/registre-entreprises/numero-identification-entreprises.html>

³ <https://www.ezv.admin.ch/ezv/fr/home/infos-pour-entreprises/declarer-des-marchandises/le-compte-en-douane-dans-la-procedure-centralisee-de-decompte-de.html>

<p>2.</p>	<p>Examen des conditions de base:</p> <p>Indications fournies par le requérant en vue de l'examen du respect des conditions de base pour l'obtention de l'autorisation d'utiliser une garantie globale (art. 57, al. 1):</p> <p>1. Est-ce que vous-même ou vos représentants autorisés avez commis des infractions graves ou répétées aux prescriptions douanières ou fiscales ou des infractions graves dans le cadre de votre activité économique au cours des trois dernières années?</p> <p><i>Remarque: Sont par exemple considérés comme des infractions graves la fraude, la corruption, le blanchiment d'argent, les atteintes à l'environnement, la participation à une organisation criminelle (énumération non exhaustive) dont les personnes responsables de l'entreprise et les employés de l'entreprise chargés des dossiers douaniers (personnes assumant des tâches douanières, par. ex. le responsable du service douanier, les déclarants, les employés de l'entrepôt) ont été l'auteur.</i></p> <p>Les requérants bénéficiant du statut d'EDa et/ou d'AEO remplissent ce critère et ne doivent par conséquent fournir <u>aucune indication</u> ci-après.</p> <p>OUI</p> <p>Si oui, indiquez le genre d'infraction avec les références.</p> <p>NON</p> <p>2. Avez-vous régulièrement recours au régime de transit (au moins vingt opérations de transit par année)?</p> <p>Les requérants bénéficiant du statut d'EDa remplissent ce critère et ne doivent par conséquent fournir <u>aucune indication</u> ci-après.</p> <p>OUI</p> <p>NON</p> <p>Si NON: Est-ce que les collaborateurs responsables disposent de l'expertise nécessaire au traitement réglementaire des opérations de transit?</p> <p>Réponse motivée:</p>
-----------	--

3.	<p>Champ d'application:</p> <p>Outre pour les pays de l'UE, la garantie globale doit être valable pour les opérations de transit touchant les parties contractantes au régime de transit commun qui sont énumérées ci-après:</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">Macédoine du Nord</td> <td style="width: 50%;">Monténégro</td> </tr> <tr> <td>Norvège</td> <td>Moldavie</td> </tr> <tr> <td>Islande</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Turquie</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Serbie</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Royaume-Uni</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Ukraine</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Géorgie</td> <td></td> </tr> </table>				Macédoine du Nord	Monténégro	Norvège	Moldavie	Islande		Turquie		Serbie		Royaume-Uni		Ukraine		Géorgie	
Macédoine du Nord	Monténégro																			
Norvège	Moldavie																			
Islande																				
Turquie																				
Serbie																				
Royaume-Uni																				
Ukraine																				
Géorgie																				
4.	<p>Indications concernant le nombre et le genre d'envois probablement transportés (art. 74, al. 2):</p> <p><u>Remarques:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Les indications peuvent aussi être fournies sur une feuille séparée jointe à la demande.</i> • <i>Les indications suivantes sont utilisées pour calculer le montant de référence. Celui-ci représente la dette pouvant être occasionnée si le transit n'est pas apuré réglementairement.</i> 																			
	<p>a) Durée moyenne des opérations de transit (période entre l'ouverture de l'opération de transit et le moment de l'apurement de celle-ci):</p> <p>Durée en jours:</p>																			
	<p>b) Indications concernant les envois débitant simultanément la garantie globale pendant la durée des opérations de transit:</p>																			
	Désignation de la marchandise (numéro de tarif)	Nombre d'opérations de transit effectuées en même temps	Poids par opération de transit (kg)	Valeur en CHF par opération de transit																

5.	<p>Demande de réduction de la garantie globale (art. 75):</p> <p>Pour obtenir une réduction partielle ou complète de la garantie, le requérant doit remplir l'intégralité des critères correspondants suivants.</p> <p>Pour l'évaluation, il est aussi tenu compte d'informations internes à l'administration sur le requérant.</p> <p>I. Réduction du montant de la garantie globale:</p> <p>Si les critères correspondants figurant sous chiffre III sont remplis, le montant de la garantie globale peut être réduit comme suit:</p> <ul style="list-style-type: none"> • à 50 % du montant de référence Les critères a) à e) doivent être remplis. • à 30 % du montant de référence Les critères a) à f) doivent être remplis. • à 0 % du montant de référence, (dispense de la garantie globale) Les critères a) à k) doivent être remplis. <p>II. Demande de réduction de la garantie globale:</p> <p>Le requérant demande que le montant de la garantie globale soit fixé comme suit et donne, en cas de demande de réduction de la garantie globale, des informations concernant les critères correspondants figurant sous chiffre III (veuillez cocher ce qui convient):</p> <p style="padding-left: 40px;">100 % du montant de référence (sans réduction, aucun critère à remplir)</p> <p style="padding-left: 40px;">50 % du montant de référence; critères de réduction a) à e)</p> <p style="padding-left: 40px;">30 % du montant de référence; critères de réduction a) à f)</p> <p style="padding-left: 40px;">0 % du montant de référence (dispense); critères de réduction a) à k)</p> <p>III. Critères de réduction:</p> <p>a) Vous utilisez un système comptable qui est compatible avec les principes comptables généralement admis et appliqués en Suisse, autorise les contrôles douaniers par audit et conserve un historique des données qui fournissent une piste d'audit dès la saisie des données.</p> <p><i>Remarque: Une piste d'audit est une reconstitution complète et à court terme d'opérations douanières au sein du système comptable sur la base des liens entre les flux de marchandises, la saisie des données et les pièces comptables. Ces liens sont rendus possibles grâce à des caractéristiques de référence. Ils peuvent être aussi bien électroniques que manuels.</i></p> <p>Les requérants bénéficiant du statut d'EDa et/ou d'AEO remplissent ce critère et ne doivent par conséquent fournir <u>aucune indication</u> ci-après.</p> <p>→ Désignez le système comptable utilisé et décrivez le processus appliqué:</p>
----	--

	<p>b) Vous disposez d'une organisation administrative qui correspond au type et à la taille de l'entreprise et qui est adaptée à la gestion des flux de marchandises, ainsi que d'un système de contrôle interne. Ce dernier doit permettre de prévenir, de déceler et de corriger les erreurs, ainsi que de prévenir et de détecter les transactions illégales ou irrégulières liées aux opérations de transit.</p> <p>Les requérants bénéficiant du statut d'EDa et/ou d'AEO remplissent ce critère et ne doivent par conséquent fournir <u>aucune indication</u> ci-après.</p> <p>→ Fournissez des indications concernant l'organisation (organigramme):</p> <p>→ Fournissez des indications concernant le système de contrôle interne (instructions de travail):</p>
	<p>c) Vous ne faites pas l'objet d'une procédure d'insolvabilité.</p> <p>Les requérants bénéficiant du statut d'AEO remplissent ce critère.</p>
	<p>d) Au cours des trois dernières années précédant la présentation de la demande, vous avez respecté les obligations financières en matière de paiement des dettes qui sont nées lors de ou en rapport avec l'importation ou l'exportation de marchandises.</p> <p>Les requérants bénéficiant du statut d'EDa et/ou d'AEO remplissent ce critère.</p>
	<p>e) Vous apportez la preuve, sur la base des écritures et des informations disponibles pour les trois dernières années précédant la présentation de la demande, que vous disposez d'une capacité financière suffisante pour vous acquitter de vos obligations eu égard au type et au volume de votre activité commerciale, et notamment que vos actifs ne présentent pas de solde négatif, sauf si ce dernier peut être couvert.</p> <p>Vous apportez également la preuve que vous êtes en mesure de remplir vos obligations liées au paiement de vos dettes et d'autres redevances qui sont susceptibles d'être exigées et qui ne sont pas couvertes par la garantie.</p> <p>→ Joignez à la demande des écritures appropriées pour les trois dernières années (par ex. bouclier annuel, rapport d'audit, rapport de révision):</p>

	<p>f) Vous veillez à ce que le personnel concerné ait pour instruction d'informer les autorités douanières en cas de difficulté à se conformer aux exigences et établissez des procédures permettant d'informer les autorités douanières de telles difficultés.</p> <p>Les requérants bénéficiant du statut d'EDa et/ou d'AEO remplissent ce critère et ne doivent par conséquent fournir <u>aucune indication</u> ci-après.</p> <p>→ Joignez à la demande des instructions/listes de contrôle destinées au personnel:</p>
	<p>g) Vous permettez à l'autorité douanière d'accéder physiquement à vos systèmes comptables ainsi qu'à vos livres de comptes et à vos documents de transport.</p> <p>Les requérants bénéficiant du statut d'EDa et/ou d'AEO remplissent ce critère et ne doivent par conséquent fournir <u>aucune indication</u> ci-après.</p> <p>→ Fournissez des indications précises concernant le lieu (adresse) où les écritures sont tenues et les documents conservés:</p>
	<p>h) Vous disposez d'un système logistique qui identifie les marchandises en libre pratique (dédouanées) et les autres marchandises et indique, le cas échéant, leur localisation.</p> <p>Les requérants bénéficiant du statut d'EDa remplissent ce critère et ne doivent par conséquent fournir <u>aucune indication</u> ci-après.</p> <p>→ Fournissez des indications concernant le genre et la fonction du système logistique:</p>
	<p>i) Si vous exercez le commerce de marchandises soumises à des autorisations ou des restrictions ou si vous transportez de telles marchandises, vous disposez de procédures satisfaisantes pour gérer ces autorisations et respecter ces restrictions.</p> <p>Les requérants bénéficiant du statut d'EDa et/ou d'AEO remplissent ce critère et ne doivent par conséquent fournir <u>aucune indication</u> ci-après.</p> <p>→ Décrivez les procédures appliquées:</p>

	<p>j) Vous disposez de procédures satisfaisantes d'archivage de vos écritures et de vos informations, et de protection contre la perte de données.</p> <p>Les requérants bénéficiant du statut d'AEO remplissent ce critère et ne doivent par conséquent fournir <u>aucune indication</u> ci-après.</p> <p>→ Fournissez des indications concernant le genre et la fonction des procédures:</p>
	<p>k) Vous avez mis en place des mesures de sécurité adaptées afin de protéger votre système informatique contre toute intrusion non autorisée ainsi que pour sécuriser votre documentation.</p> <p>Les requérants bénéficiant du statut d'AEO remplissent ce critère et ne doivent par conséquent fournir <u>aucune indication</u> ci-après.</p> <p>→ Fournissez des indications concernant les mesures de sécurité mises en place (par ex. pare-feu, programme antivirus, procédure d'attribution des droits d'accès, procédure en cas de panne du système):</p>
6.	<p>Indication de l'interlocuteur du requérant:</p> <p>Nom, prénom:</p> <p>Téléphone:</p> <p>E-mail:</p>

	<p>7. Engagement du requérant:</p> <p>Le requérant / l'entreprise s'engage à:</p> <ul style="list-style-type: none"> • communiquer à l'OFDF, Finances, tous les événements survenant après l'octroi de l'autorisation qui ont des effets sur la présente demande ou sur l'autorisation délivrée; • tenir des relevés sur les opérations de transit effectuées avec la garantie globale et surveiller en permanence l'utilisation du montant de référence; • communiquer immédiatement par écrit à l'OFDF, Finances, l'éventuel dépassement du montant de référence utilisé (art. 74, al. 5); • mettre à disposition, à la demande de l'OFDF, Finances, des documents supplémentaires en rapport avec la présente demande.
	<p>8. Indications concernant l'utilisation de la garantie dans le système électronique de transit:</p> <p>Le requérant demande à l'OFDF, Finances, de lui envoyer en même temps que l'autorisation d'utiliser la garantie globale:</p> <ul style="list-style-type: none"> • (nombre) codes d'accès⁴ (analogues à un code PIN ou un mot de passe) en vue de l'utilisation suivante dans le système électronique de transit (veuillez cocher ce qui convient et compléter les champs requis): <ul style="list-style-type: none"> utilisation multiple (valable indéfiniment); utilisation unique (validité limitée à l'ouverture d'une seule opération de transit); • (nombre) certificats de garantie en cas d'application de la procédure de secours⁵ <p>Le requérant prend acte que les certificats de garantie doivent être prolongés ou renouvelés tous les deux ans et immédiatement restitués à l'office émetteur de l'autorisation en cas de résiliation du cautionnement.</p>

⁴ Terme expliqué dans l'annexe

⁵ Lorsqu'une panne perturbe l'échange de données entre le système de la douane et celui de la personne assujettie à l'obligation de déclarer, l'ouverture de l'opération de transit a lieu selon la procédure de secours

9.	<p>Confirmation du requérant:</p> <p>Nous confirmons l'exactitude des indications fournies, le respect des critères mentionnés au chiffre 5 de la présente demande et l'authenticité des pièces jointes:</p> <p>Lieu, date:</p> <p>Signature d'une personne autorisée à signer avec mention du nom et du prénom:</p> <p>.....</p> <p>Remarques:</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Les indications figurant dans la présente demande sont traitées de manière confidentielle par l'office émetteur de l'autorisation.</i> - <i>Une fois que la demande aura été examinée, vous serez informé du montant de référence et de celui du cautionnement à fournir.</i> - <i>Après réception de l'engagement de la caution réglementairement établi, l'office émetteur de l'autorisation "Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières, Finances) vous fera parvenir par écrit les documents et les codes suivants:</i> <ul style="list-style-type: none"> • <i>le numéro de référence de la garantie (GRN) et le nombre souhaité de codes d'accès pour l'ouverture d'opérations de transit dans le système électronique; et</i> • <i>le nombre correspondant de certificats de garantie pour l'application de la procédure de secours (pannes du système).</i>
10.	<p>Remarques / divers:</p>
11.	<p>Annexes du requérant:</p>

Annexe(s):

- Remarques générales concernant l'utilisation d'une garantie globale dans la procédure électronique de transit

Annexe: Remarques générales concernant l'utilisation d'une garantie globale dans la procédure électronique de transit

Numéro IDE (numéro d'identification des entreprises)¹			
Format	Signification	Gestion	
	Numéro d'identification du titulaire du régime. Il doit être indiqué dans l'annonce de transit.	La gestion incombe au titulaire du régime. Pour pouvoir ouvrir des opérations de transit dans le système, le titulaire du régime doit s'enregistrer sur le e-portail «Gestion des partenaires commerciaux» (GPC) de l'OFDF; (voir aussi à ce sujet: Connex)	
GRN (Guarantee Reference Number)			
Format	Signification	Gestion	Résiliation/annulation
17 signes, alphanumérique	Numéro de la garantie globale. Le GRN doit être indiqué dans l'annonce de transit.	La gestion incombe au titulaire du régime. Le GRN est communiqué par écrit par l'OFDF lors de l'octroi de l'autorisation. Le titulaire du régime choisit comment et sous quelle forme le GRN est communiqué aux personnes habilitées à ouvrir une opération de transit ou à établir une annonce de transit.	Demande écrite adressée à l'office émetteur de l'autorisation (OFDF, Finances) par le titulaire du régime.
Code d'accès			
Format	Signification	Gestion	Mutations
4 signes, numérique	Code analogue à un code PIN. À indiquer dans l'annonce de transit pour l'utilisation du cautionnement. Pour éviter les abus, il est recommandé de conserver les codes d'accès de manière confidentielle et de les tenir secrets.	La gestion relève de la responsabilité du titulaire du régime. Lors de la présentation de la demande, ce dernier demande un certain nombre de codes d'accès. Il décide s'il veut ou non attribuer un code individuel à chaque personne autorisée. Il précise en outre si un code est censé être utilisé une ou plusieurs fois (cf. chiffre 8 de la présente demande). Les codes sont générés automatiquement par le système et communiqués par écrit au titulaire du régime par l'OFDF, Finances, lors de l'octroi de l'autorisation. Le titulaire du régime choisit comment et sous quelle forme le/s code/s d'accès est/sont communiqué/s aux personnes habilitées à ouvrir une opération de transit.	Le titulaire du régime a la possibilité de commander des codes d'accès supplémentaires ou nouveaux. Au besoin, des codes isolés peuvent être bloqués. Les mutations sont en principe annoncées par écrit à l'office émetteur de l'autorisation moyennant indication du code initial.
Form. TC 31 – certificat de garantie globale Form. TC 33 – certificat de dispense de garantie			
Format	Signification	Gestion	Résiliation/annulation
A5 – document papier avec trame verte/bleue et empreinte originale du timbre de l'AFD	L'original du certificat doit être présenté au guichet de la douane dans le cadre de la procédure de secours. La durée de validité du certificat est limitée à cinq ans. Annoncer immédiatement à l'OFDF, Finances, tout vol ou perte d'un certificat.	Le nombre souhaité de certificats de garantie est envoyé par écrit au titulaire du régime par l'OFDF, Finances, lors de l'octroi de l'autorisation. Le titulaire du régime doit ensuite remplir le verso des certificats de garantie selon l'intitulé des rubriques. Toute inscription d'une personne habilitée doit être authentifiée par la signature du titulaire du régime. Les cases inutilisées peuvent être biffées ou laissées vierges pour des inscriptions ultérieures. Le titulaire du régime peut annuler à tout moment l'inscription de personnes habilitées en les biffant.	Pour la prolongation des certificats de garantie (possible une fois à raison de deux ans au maximum), les certificats originaux doivent être envoyés par poste à l'OFDF, Finances. Après la révocation de l'autorisation ou la résiliation du cautionnement, tous les certificats de garantie doivent être immédiatement restitués à l'OFDF, Finances.

⁶ <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/registres/registre-entreprises/numero-identification-entreprises.html>